Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260321-DB202621-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, à 10 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 17 mars 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Patrick ANTOINE, Pascal COAT, Jean-René MARZIN, Anne-Françoise ROBIN, Elodie CURUNET, Frédérique MENESGUEN, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN.

Excusés : M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC), Mme Catherine HENRY (pouvoir à B. LE BRUN), Mme Annie KERHASCOËT (excusée), M. Emmanuel MAHO (excusé).

Secrétaire de séance : Baptiste DANION

DB2026-21

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L.2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. »

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Baptiste DANION

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

REÇU à la PRÉFECTURE
du FINISTÈRE le
23 MARS 2026

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260321-DB202621-DE